Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026039-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-039	Nomenclature 7.10
Finances – Tarifs Ordures ménagères	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	25	28

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt six par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Bernard NOEL a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :
Il est proposé les tarifs détaillés dans le tableau ci-après, pour l'année 2026.
Considérant l'avis favorable da la commission finances du 23 février 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 absentions), a approuvé les propositions de tarifs Ordures ménagères à appliquer à compter de 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 12 mars 2026.

Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE * 29520 *

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026039-DE

TARIFS OM 2026

Base : 1 part = 276 €

CAS GENERAUX		Tarifs 2026
Personnes seules (PS)	½ part	138 €
Résidences secondaires (RS)	½ part	138 €
Gîtes (GIT)	½ part	129 €
Ménages (FOYER)	1 part	276 €
Foyers multiples (FM)	½ part par personne	138 €
CAS PARTICULIERS	**Conseil Communautaire du 12 mars 2026**	
Etablissements à la levée	En € par levée	29.54 €
Ecoles primaires et collèges (COLL)	En € par élève	4.10 €
Etablissements à la nuitée (NUITEES)	En € par nuitée	0.37 €
Mairies (MAI)	En € par habitant	1.36 €
Domaine de Trévarez	Forfait 2 parts	552 €
Chambres d'hôtes et chambres meublées (CHAM)	¼ de part par chambre	69 €
ENTREPRISES		
Restaurants (REST1)	2 parts	552 €
Crêperies, pizzerias (REST2)	1 part	276 €
Commerces à vocation alimentaire (ALIM)	1 part	276 €
Boulangeries (BOUL)	1 part et demi	414 €
Petites et moyennes entreprises (PME)	1 part	276 €
Commerces et services (COMM)	½ part	138 €
Bureaux et administrations (BUR)	½ part	138 €
Artisans inscrits au RM (ART)	¼ part	69 €
Professions médicales (PMED)	¼ part	69 €
Entreprises et exploitations agricoles inscrites au RCS (AGRI)	¼ part	69 €
Transports routiers et tvx publics (TRTP)	¼ part	69 €

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026039-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER	X			
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES		X		pouvoir à Stéphane GUILLOU
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH		X		Pouvoir à Claude JONCOUR
Lenaïk JOURDREN		X		Pouvoir à Philippe ANSQUER
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 25
Nombre de pouvoirs : 3

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des intances

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026039-DE